# SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation : 07/06/2020

SOUS-PRÉFECTURE Département de la Vienne

3 0 JUIN 2021

Nombre de Nombre de Nombre de Nombre de conseillers en conseillers conseillers pouvoir exercice présents votants 34 5 MONTMORILLON 56 29

Arrondissement de MONTMORILLON

# Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin à dix-huit heure et trente-huit minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle - GREGOIRE Philippe - TEXIER Stéphane -PIQUARD Michael - TILLET François - TERRANOVA Jean-Luc - CHARGELEGUE Jérôme -GRIMAUD Jean-Paul - JESBERGER Gilles - SARDET Gérard - THOREAU Alain - DILLOT Jean-François - MAURY Jean-Pierre - GEORGEL Sophie - BELLIN Philippe - BIBAUD André -GIRARDEAU Jules - PIN Olivier - LAFRECHOUX Joël - LATU Roland - THEVENET Roland -PICHON Gilles - QUINTARD-MELOUKI Jacqueline - CACLIN Philippe - CHAPLAIN Christian -GARGOUIL Francis - JEAN Gisèle - BRANGER Geneviève - POIRIER Fredy

Etaient excusés: OLIVET Jacky - DRECQ Nelly (pouvoir à BELLIN Philippe)- VERGNAUD Sophie -CHASSAGNE Dominique - GORRY Jean-Michel - DUPERRIER Marie-Christine- LE GUERN Romain - CARRETIER Michel - QUINTARD Jacky - BOCK François - BEAU Jacky - CHASSIN Julien -GAYET Olivier - BARBOTIN Bernard - CINQUABRE Jean-Christophe (pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul) - GIRARD Sandra (pouvoir à CHAPLAIN Christian) - BOUCHET Roland - RENOUARD Chantal - JARASSIER Michel (pouvoir à BIBAUD André)- BOIRON William (pouvoir à JEAN Gisèle) - CHOISY Jean-Michel - LEONET Frédéric

Etaient absents: DUVILIER Didier - LAMY Pascal - MARTIN Alexis - TOURENNE Cyrille -FRICONNET Jean-Luc

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian Administratifs: BOUCHE David - BRANGEON Anne - LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°213\_14062021

## Convention de travaux avec Parthenay Gâtines

Afin d'atteindre l'objectif de bon état écologique de la masse d'eau de la Chaussée, le programme d'action du CTMA porté par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud prévoit des travaux de restauration du ruisseau de la Chaussée. Certains sont programmés sur sa partie limitrophe entre la commune de Sanxay (CU Grand-Poitiers – Vienne – en rive gauche) et la commune de Saint-Germier (CC Parthenay-Gâtine - Deux-Sèvres - en rive droite). Afin de réaliser des travaux de restauration homogènes et pertinents sur ce linéaire de cours d'eau, la présente convention autorise le Syndicat mixte des vallées du Clain sud à réaliser les travaux de restauration sur la rive droite du ruisseau de la Chaussée pour le compte de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le projet de convention est placé en annexe.

Après délibération le Comité Syndical vote à l'unanimité :

VALIDER la convention de travaux sur la Chaussée avec la CC de Parthenay-Gâtine, AUTORISER le Président à signer la convention.

des travaux de restauration du nusseau de la Cliadesce. Certains sont programmes aur est

dering avir here entre le commune de Samuel (C.U. Grender of ere entre el entre endont nil elimb

navaux de rastauralion sur la rive droite du rabaseau et la Maduniée peur le comme de la

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Le Président, Philippe Bellin A Valence en Poitou, le 22/06/2021



# SOUS-PRÉFECTURE

3 0 JUIN 2021

# Convention de délégation de compétence pour la réalisation de travaux sur un linéaire de cours d'eau

# La chaussée à Saint-Germier

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 111-8 et R. 1111-1,
- Vu le code de l'environnement,
- Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
- Vu les statuts de la Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine
- Vu l'arrêté interdépartemental n° xxxxx du xx xx 2021 déclarant d'intérêt général et portant autorisation environnementale au titre du code de l'environnement le programme d'actions pluriannuelles d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versant de la Vonne, du Palais et de la Rune,
- Vu la délibération n° xxxxx du xx xx 2021 du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
- **Vu** la délibération n° xxxxx du xx xx 2021 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine

## PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE:

#### Compte tenu de :

- La Directive Cadre sur l'Eau visant à retrouver un bon état écologique des cours d'eau,
- La compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) dévolue à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine pour le bassin de la Vonne en Deux Sèvres et au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour le bassin de la Vonne en Vienne,
- L'objectif de bon état écologique de la masse d'eau de la Chaussée (masse d'eau FRGR 1860) fixé par le SDAGE,
- La localisation du ruisseau de la Chaussée délimitant sur une partie de son linéaire les communes de Sanxay (CU Grand-Poitiers – Vienne – Rive gauche) et de Saint-Germier (CC Parthenay-Gâtine - Deux-Sèvres – Rive droite),
- Du programme d'action du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des Vallées du Clain Sud sur le ruisseau de la Chaussée (dit localement ruisseau de Saint-Germier);

DANS CE CONTEXTE, IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

#### Entre

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, représenté par Monsieur Philippe Bellin, Président

#### Et

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, représenté par Monsieur Jean-Michel Prieur, Président

#### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention autorise le Syndicat mixte des vallées du Clain sud à réaliser les travaux de restauration cités à l'article 2, sur la rive droite du ruisseau de la Chaussée, pour le compte de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine afin de réaliser des travaux de restauration homogènes sur ce linéaire.

#### Article 2 : Situation et type de travaux

Les travaux de restauration mis en place visent à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les interventions consisteront à réaliser une recharge granulométrique du fond du lit du cours d'eau qui est actuellement très érodé, à diversifier les habitats et les faciès d'écoulement par l'apport de différentes granulométries (graviers, galets, blocs), par la remise du cours d'eau dans son lit naturel sur le site de l'Archerie ainsi que par la restauration de la continuité écologique au niveau du pont de la D62 (Vienne) / D5 (Deux-Sèvres). Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud est compétent par ses statuts pour mener ces interventions.

Le détail des travaux ainsi que leur positionnement géographique est fourni à l'annexe 1. Ces éléments sont également explicités dans la Déclaration d'Intérêt Général inhérente à ces travaux aux pages : 78 / 84, 89 / 101, 113

Les travaux de restauration du cours d'eau la Chaussée dont la rive droite est sur la commune de Saint-Germier, au niveau des lieux-dits Tombière, la Boulinière et l'Archerie, auront lieu en bordure de neuf parcelles :

- ZN00/89-90
- ZO0/008-013-015-030-032-077-168

#### Article 3 : Participation financière

L'ensemble des interventions a été budgété dans le cadre du CTMA des Vallées du Clain sud. Le financement prévisionnel des opérations est partagé entre le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et des subventions provenant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Vienne.

Aucune participation financière complémentaire ne sera demandée à la Communauté de Commune de Parthenay Gâtine.

Mai 2021 2/6

#### Article 4 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la dernière date de sa signature par les parties.

La convention prendra fin deux ans après la date de commencement des travaux (prévus été 2021), durée nécessaire pour les éventuelles retouches des chantiers l'année suivant leur mise en place.

## Article 5 : Réception des travaux

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud s'engage à organiser avec la CC de Partenay-Gâtine une réception des travaux réalisés à la fin de la première année d'intervention ainsi que l'année suivant si nécessaire.

#### **Article 6: Communication**

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud s'engage à inviter la CC de Parthenay-Gatine à ON toutes les réunions de travail ou comités de pilotage qui pourraient se tenir afin de définir les travaux engagés. Il s'engage également à communiquer à la CC de Parthenay-Gâtine les dates prévisionnelles de travaux et de restitution des aménagements.

#### Article 7: Assurance

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud est assuré pour la réalisation de ces travaux et veille à ce que chaque maitre d'œuvre intervenant sur les chantiers le soit également.

### Article 8 : Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des signataires.

#### Article 9 : Représentation en justice

Les parties cosignataires de la présente convention conviennent que les litiges qui résulteraient de l'application de la présente convention feront l'objet d'une tentative de conciliation. En cas d'échec de la tentative de conciliation, la juridiction compétente pourra être saisie.

Mai 2021

Pour la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine,

Le Président

Le .....,

à

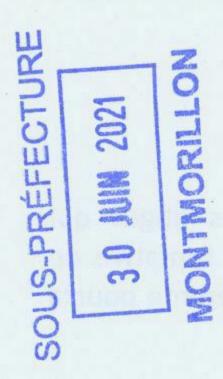
Pour le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Le Président

Le .....

à

Fait en 2 exemplaires originaux.



Mai 2021 4/6

# SOUS-PRÉFECTURE

30 MIN 2021

# MONTMORILLON

Réalisation : SMVCS - Janvier 2020, Données : BdCarthage, 1GN, SMVCS, Actions Restaurations Ponctuelles Actions Restaurations Linaires Actions de restauration sur le Saint-Germier - SMVCS - 2020/2025 CC de Parthenay-Gâtine Réseau hydrographique Parcelles - St-Germler Continuité écologique CU du Grand-Poitiers Annexe hydraulique Jmites administratives : Hydromorphologie Hydromorphologie Berge-Ripisylve Berge-Ripisylve Type d'action: Légende: Gestion Etude Etude Suivi CC de Parthenay-Gâtine CU du Grand-Poitiers 300168 10 km S

Carte et tableaux détaillés des travaux de restauration prévisionnels sur le cours d'eau de la Chaussée (dit Saint-Germier) sur sa partie limitrophe entre la CU de Grand-Poitiers et la CC de Parthenay-Gâtine **ANNEXE 1** 

		_				
	Cout_E	1 800,00	9 672,00	9 703,20	12 000,00	9 000000
	Valeur	1	403	622	200	1
	Unite	- qu	E	Ē	E	qu
	Annee	2021	2021	2021	2021	2021
	Action_N3	amélioration hydromorphologique pour circulation piscicole petit ouvrage	restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	restauration du lit dans talweg naturel	etude complementaire talweg, définition du projet
TURE S	Action_N2	R2	R2	R2	Talweg	Talweg
SOUS-PRÉFECTURE  30 JUIN 2021  MONTMORILLON	Action_N1	Hydromorpho	Hydromorpho	Hydromorpho	Hydromorpho	Etude
No Constitution	Thema	11	П	11	Z.	12
	MO	SMVCS	SMVCS	SMVCS	SMVCS	SMVCS
rs d'eau de la Cha	LieuDit	Pont D62/D5	Faubauban	La Boulinière	L'archerie	L'Archerie
la réalisation de travaux de restauration sur le cours d'eau de la Chaussée	Commune	SANXAY / St-GERMIER	SANXAY / St-GERMIER	SANXAY / St-GERMIER	SANXAY / St-GERMIER	SANXAY / St-GERMIER
ation de trava	NomCE	Chaussee	Chaussee	Chaussee	Chaussee	Chaussee
Convention pour la réalis	NomME	CHAUSSEE ET AFFLUENTS	CHAUSSEE ET AFFLUENTS	CHAUSSEE ET AFFLUENTS	CHAUSSEE ET AFFLUENTS	CHAUSSEE ET AFFLUENTS
Conve	ID_Act	Act_3	Act_6	Act_7	Act_77	Act_488

												State of Sta	
						AE	AELB	Reg	Reg_NA	Dep	Dep_86	NS	SMVCS
CALL STREET, S	LieuDit		Thema Action_N1	Action_N2	Action_N3	AELB_Taux	AELB_Montant1	CRNA_Taux	CRNA_Montant1	DEP86_Taux	DEP_86Montant1	SMVCS_Taux	SMVCS_Montant1
	Pont D62/D5	Ţ.	Hydromorpho	R2	amélioration hydromorphologique pour circulation piscicole petit ouvrage	20%	€ 000		30	30%	540 €	20%	360 €
	Faubauban	Ħ	Hydromorpho	R2	restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	20%	4 836 €	20%	1934€	10%	€ 367 €	20%	1 934 €
The second secon	La Boulinière	П	Hydromorpho	R2	restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	20%	4 852 €	20%	1941€	10%	920€	20%	1941€
	L'archerie	11	Hydromorpho	Talweg	restauration du lit dans talweg naturel	20%	€ 000 €	20%	2 400 €		30	30%	3 600 €
	L'Archerie	4	Etude	Talweg	etude complementaire talweg, définition du projet	20%	3 000 €	20%	1200€		90€	30%	1800€

9/9

19 588 €

TOTAL:

7 475 €

2478€

9 635 €